

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LMdG FLEX CROISSANCE (EUR) - I Eur
ISIN : FR0010638700

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

LMdG FLEX CROISSANCE (EUR) (ci-après "le Fonds") est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs majoritairement en OPC. La gestion vise une performance positive sur 5 ans avec un profil de risque indicatif comparable à celui d'une allocation composée de 75% de l'indice MSCI AC World Index - GDP Weighted, converti en euros et de 25% de l'indice Barclays Euro Aggregate AA and higher.

La gestion de ce Fonds est de type discrétionnaire avec une politique active d'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations et monétaires...). Le fonds sera néanmoins, le plus fréquemment, majoritairement exposé au marché actions.

Pour piloter le niveau d'exposition aux marchés actions, le gérant aura recours à des modèles quantitatifs développés par la Société de gestion.

L'objectif de ces modèles quantitatifs est de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de marché.

Le portefeuille est exposé :

- de 0 à 130% aux actions françaises ou internationales de toutes tailles, tous secteurs et de toutes zones géographiques. L'exposition aux marchés émergents est toutefois limitée à 60% de l'actif net,
- de 0 à 100% aux obligations de secteurs publics ou privés, réputées de bonne qualité,
- de 0 à 40% aux obligations spéculatives de secteurs publics ou privés.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Le Fonds peut utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du Fonds.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% de l'actif en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou OPCVM étrangers, et en parts ou actions de FIA français ou étrangers ou fonds d'investissement non conforme respectant les critères

définis à l'article R214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications. Ces OPC peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC fermés cotés, éligibles aux OPCVM. Ces parts ou actions traitées sur les marchés sont des parts de capital de sociétés dont l'actif est constitué de parts ou actions d'OPC fermés c'est-à-dire qui n'autorisent l'achat de parts ou actions que pendant une période de souscription initiale limitée dans le temps.

Caractéristiques essentielles :

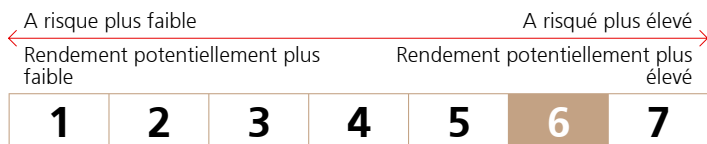
Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 10h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de niveau 5 reflète le niveau d'incertitude qui entoure l'évolution du prix de l'OPCVM. Ce niveau correspond à une borne de volatilité annualisée entre 10% et 15%.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie** : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- **L'utilisation de produits dérivés** peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- **La description des risques**, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement¹

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.54%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	20.00%
---------------------------	--------

20% de la surperformance du fonds par rapport à un rendement nominal calculé prorata temporis au taux de 10% l'an.

Montant de la commission de performance facturé sur l'exercice précédent : 0.00

¹ Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Le cas échéant, les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Le montant des frais courants communiqués se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos à fin décembre 2019 et ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

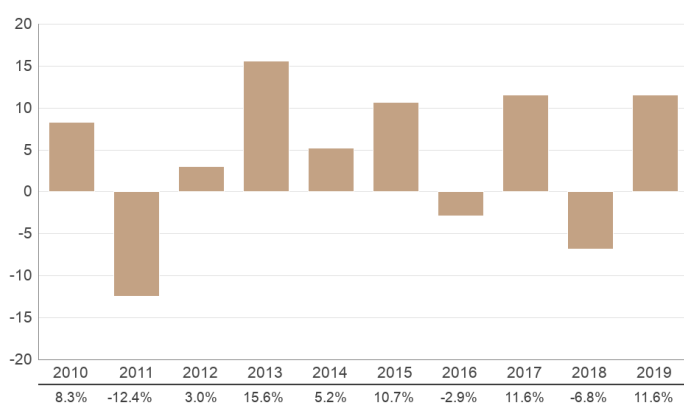
Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance
- Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 4 place Saint Thomas d'Aquin - 75007 Paris.
Internet: www.lamaisondegestion.com

Performances passées

Performance (en %)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

La part a été lancée en 2008.

Les performances sont évaluées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds : Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 4 place Saint-Thomas d'Aquin - 75007 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com

Catégories de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: www.lamaisondegestion.com.